COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.3.2017
Date d'affichage du compte-rendu : 22.3.2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le dix Mars deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.
ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire**,** Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, Mme Jacqueline **LORET,** M. Patrick **COIRAULT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER,** M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Ginette **HAYE,** Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT.**
ETAIENT ABSENTS : M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, Mme Sylvie **COUTEAU,** Mme Stéphanie **ROBERT** et Mme Peggy **AUGUSTIN** qui ont respectivement donné pouvoir à M. Fabrice MICHELET, M. Arthur JONES, Mme Sylvie MAGNAIN et Mme Jacqueline LORET pour voter en leurs lieu et place.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Arthur JONES

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 20 février 2017, le Conseil Municipal délibère comme suit :

TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU AVENUE KENNEDY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Véolia a été sollicité pour établir un devis, dans le cadre de son marché à bons de commande, pour la réfection du réseau de l'Avenue Kennedy figurant dans la programmation de travaux 2017. Une visite préalable a été effectuée, en présence d'un élu, dans toutes les maisons pour appréhender le contexte spécifique de chacune. Cinq d'entre elles présentaient une difficulté. Afin de clarifier d'ores et déjà la situation, des solutions ont été trouvées pour ne créer aucune servitude. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette opération dont le coût global est de 90 346.84 € HT et dont la réalisation est prévue en mai-juin (travaux chez les particuliers) et juillet pour les raccordements pour atténuer la gêne. La route sera donc fermée pendant les vacances car aucun car scolaire ne passe.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain responsable de la commission «Animation de la ville» commente les propositions de la commission qui a examiné les demandes d'aides reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les propositions et décide à l'unanimité d'attribuer :

- 200 € à la FNAM pour contribuer aux aides apportées aux veuves des anciens combattants
- 500 € à la Maison des Lycéens du Lycée des Métiers Jean François Cail pour l'édition 2017 de Musiqolycée

Monsieur Stéphane Vaslin demande quelles ont été les motivations pour proposer de minorer le montant de l'aide communale par rapport à celui de l'année dernière. La discussion s'est engagée sur le fait que l'animation soit organisée dans l'enceinte du lycée, ce qui lui donne un caractère un peu privé, donc moins accessible à la population.

- 500 € à l'association ARBRES pour aider au recrutement d'un animateur au Togo dont la mission est d'accompagner et de conseiller la population sur les nouvelles techniques de culture et de commercialisation.

La discussion s'est engagée sur le fait que les bénéficiaires directs de cette action n'étaient pas de Chef Boutonne. Madame Magnain tient à souligner que l'association organise chaque année, bon nombre d'animations sur le territoire et contribue ainsi largement à la dynamique locale. Le vote est de 18 voix pour (1 abstention.

- 2 000 € au Foyer Culturel pour l'organisation de la Biennale des Métiers d'Art.

Monsieur Arthur Jones s'interroge sur l'opportunité de la demande alors qu'un bénéfice avait été dégagé à l'occasion de la précédente édition, tout en soulignant que ce bénéfice a servi à l'achat par le Foyer Culturel de matériel ou équipements, mis à disposition des autres associations.

Monsieur le Maire souligne que la collectivité a le devoir de soutenir les initiatives associatives car elles contribuent largement à l'animation de la vie locale et certaines comme la Biennale, ont un impact au-delà de la commune. L'assemblée cautionne ce propos.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rappelle les principes budgétaires. Il explique notamment la relation entre les sections de fonctionnement et d'investissement et insiste sur le fait que la somme correspondant à la différence entre le montant des recettes et des dépenses de fonctionnement permet de contribuer à l'autofinancement des investissements.
Il précise que la Commission « Finances–Marchés Publics » a étudié les Comptes Administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes avant présentation au Conseil Municipal.
Le compte administratif 2016 du budget annexe de la Garenne du Bois aux Pins sera soumis au vote lors de la même séance que le budget primitif 2017, des explications complémentaires sur la gestion des stocks étant nécessaires.

Ce document établi par l'ordonnateur (le Maire) retrace toutes les écritures (dépenses et recettes) effectuées au cours de l'année. Il doit être en conformité avec le Compte de Gestion établi par le comptable (le Trésorier).
Madame Sylvie Magnain adjointe fera procéder au vote en l'absence de Monsieur le Maire qui, intéressé par la décision, quittera la salle.

SERVICE DES EAUX : le CA 2016 est commenté par Monsieur Arthur Jones membre de la commission « Finances »

Monsieur Jones souligne l'évolution des recettes (144 518 € contre 96 742 € en 2015) liée au nouveau contrat de concession avec Véolia. En effet, il prévoit que les travaux sur réseau sont affectés sur le budget communal (alors qu'ils incombaient dans le contrat précédent à Véolia en fonction d'un programme établi et concerté avec la commune) ce qui influe sur la répartition des recettes, la part communale devenant nécessairement plus importante et celle de Véolia moins importante. Les charges de fonctionnement sont légèrement en baisse (92 526 € contre 95 558 € en 2015).

Le programme de travaux 2016 d'un montant global de 167 952,00 € a été le suivant :

- Chambre sectorisation 11 800,00 €
- Télérelève 1 775,00 €
- Achat compteurs à Véolia 27 800,00 €
- Travaux Rue Maurice Gadioux 38 585,00 € financés par un emprunt de 70 000 €
- Travaux à Péchiot 38 242,00 €
- Travaux carrefour de Javarzay 49 750,00 € financés par un emprunt de 40 000 €.

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2016	Excédent 2015	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	**144 518,50 €**	**92 526,57 €**	**51 991,93 €**	**10 789,33 €**	**62 781,26 €**
Investissement	**157 497,51 €**	**177 359,97 €**	**- 19 862,46 €**	**60 813,61 €**	**40 951,15 €**
	RESULTATS CUMULES		**32 129,47 €**	**71 602,94 €**	**103 732,41 €**

PARC LOCATIF le CA 2016 est commenté par Monsieur Stéphane VASLIN membre de la commission « Finances ».

Monsieur Vaslin rappelle que ce budget intègre toutes les locations communales, hormis les locations ponctuelles de salles. Il correspond donc à l'activité de bailleur de la commune. En 2016, le cout de la construction des 3 garages à Javarzay a été affecté (111 000 €) et financé par un emprunt de 80 000 €.

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2016	Résultats 2015	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	**137 521,29 €**	**81 405,29 €**	**56 116,00 €**	**21 671,26 €**	**77 787,26 €**
Investissement	**125 022,00 €**	**125 565,19 €**	**- 543,19 €**	**- 44 000,00 €**	**- 44 543,19 €**
	RESULTATS CUMULES		**55 572,81 €**	**-22 328,74 €**	**33 244,07 €**

BUDGET PRINCIPAL le CA 2016 est commenté par Monsieur le Maire à l'aide de tableaux de synthèse. Il précise que l'analyse complète de la situation financière de la commune établie avec le logiciel Adelyce, sera accessible sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr

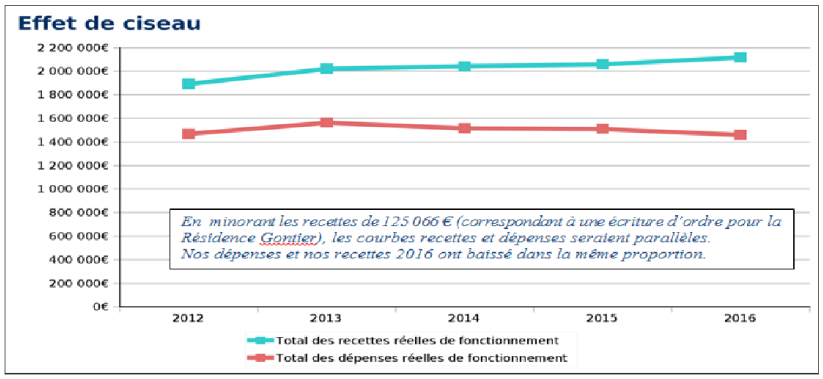

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

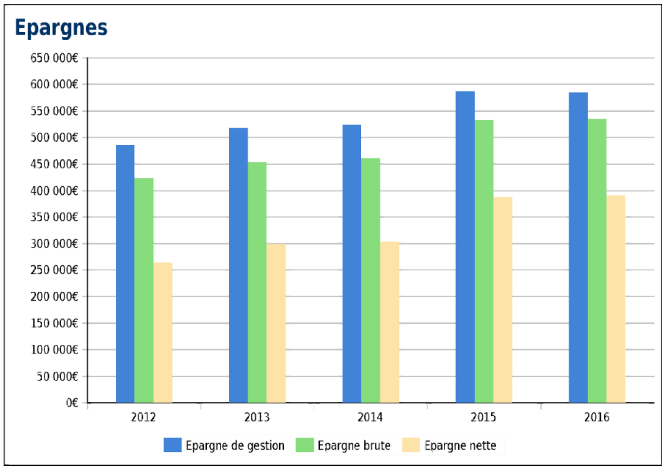

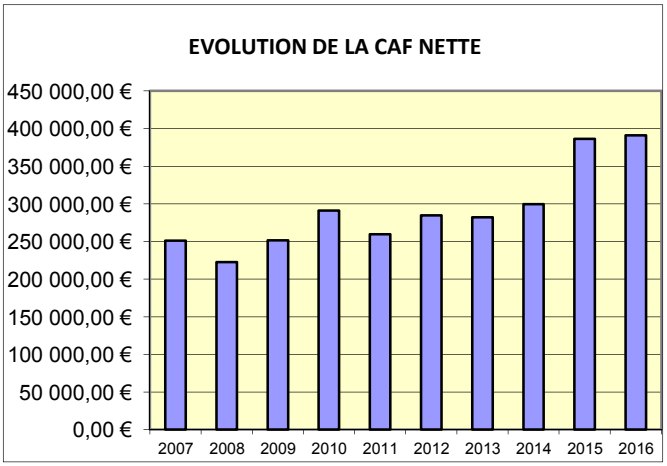

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette.
Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée
Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'endettement

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours au 1er janvier	1 669 119	1 661 960	1 693 005	1 534 690	1 398 838
Ratio de désendettement	3,8 ans	3,7 ans	3,3 ans	2,6 ans	3 ans
Emprunt	100 000	185 000	9 133	0	375 000

Les 375 000 € d'emprunts réalisés en 2016 sont affectés à l'achat de la parcelle à l'EHPAD pour 125 000 € et aux travaux d'aménagement de la rue du Département et de l'avenue des Fils Fouquaud pour 250 000 €.

En conclusion, l'exécution budgétaire 2016 laisse apparaitre les faits suivants:

- **Diminution des dépenses de fonctionnement pour la 3ème consécutive**
- **Maintien de la capacité d'autofinancement à un haut niveau**
- **Situation générale très saine**
- **Situation favorable pour supporter les gros investissements**

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	ANNEE 2016	RESULTAT 2015	TOTAL CUMULE
FONCTIONNEMENT			
Recettes	2 132 119,14 €	136 326,98 €	2 268 446,12 €
Dépenses	1 597 105,54 €		1 597 105,54 €
EXCEDENT	**535 013,60 €**	**136 326,98 €**	**671 340,58 €**
INVESTISSEMENT			
Recettes	1 585 055,72 €	36 465,96 €	1 621 521,68 €
Dépenses	1 460 386,86 €		1 460 386,86 €
EXCEDENT	**124 668,86 €**	**36 465,96 €**	**161 134,82 €**
		RESULTAT GLOBAL	**832 475,40 €**

L'ensemble **des comptes de gestion** correspondants sont également adoptés à l'unanimité (après retour de Monsieur le Maire).

INDEMNITES DES ELUS
REVALORISATION DE L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'application de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique actualisé en vertu du décret n° 2017-85 du 26/01/2017 qui porte l'indice brut/majoré 1022/826 au 01/01/2017 puis 1027/830 au 01/01/2018 au lieu de 1015/821pour le calcul des indemnités du Maire et des Adjoints.

CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (5H)

Le service de plaçage est perturbé par des mouvements de personnel. Pour assurer les besoins du service plaçage, et pour intégrer une personne étrangère au service, en complément des agents en activité, il y a lieu de créer un poste spécifique de 5 heures par mois. Il est précisé que Monsieur Robert Fort est intéressé pour poursuivre cette activité lorsqu'il sera en retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 5heures par mois à compter du 01.05.2017.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que le régime indemnitaire des agents stagiaires ou titulaires soit également applicable aux agents contractuels de la commune.

ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER AVENUE AUGUSTE GAUD

Tenant compte de la position majoritaire des élus en faveur de l'acquisition du bien immobilier situé Avenue Auguste Gaud, où était accueillie l'école privée, les négociations ont été menées avec Gilles Lelong, Vice-Président de l'Association Immobilière du Poitou propriétaire du bien. Monsieur le Maire indique qu'un accord de principe a été négocié pour un montant de 85 000 €. La commission « Finances » a étudié les propositions bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 86 000 € (intégrant les frais de d'acte).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- par 18 voix pour (1contre) valide l'achat de ce bien immobilier cadastré AP73 (7559m²) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.
- par 18 voix pour (1 abstention) décide de contracter un prêt in fine de 86 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, d'une durée de 3 ans à échéances trimestrielles, au taux de 0,76 %.

ETUDE SUR LA SCENOGRAPHIE DU MUSEE DU CHATEAU DE JAVARZAY

3 réunions de travail du groupe constitué par plusieurs élus, les représentants des associations Amis du Château et Cail ont permis à Bertille Jollivet et Céline Fournier missionnées à cet effet, d'établir un diagnostic et proposer des orientations quant au réaménagement du musée du Château de Javarzay.
Leur travail a été présenté aux élus et aux membres de l'association des Amis du Château de Javarzay et de l'association CAIL, lors d'une rencontre le 23 Février dernier. Le document complet a été transmis aux élus avec la convocation à cette séance

Il est nécessaire et important de faire, maintenant, un point d'étape pour que le groupe de travail puisse disposer du ressenti des élus avant de poursuivre ses travaux lors de la prochaine réunion programmée le 05.04.2017.

Monsieur le Maire indique que l'enjeu est important pour le devenir du site, qui connait une baisse de fréquentation, et plus globalement pour la promotion de la commune qui dispose d'un atout spécifique avec ce Château.

L'échange qui a duré environ 1h15 a permis à chacun de s'exprimer.

Chacun (tout comme chacun des membres des 2 associations) reconnait que des adaptations sont nécessaires pour maintenir une dynamique. Mais la crainte est de sembler remettre en cause, par une décision, l'implication sans faille depuis l'achat du château en 1982, des bénévoles de l'association des Amis du Château. L'hésitation s'installe, en effet, quand il s'agit de modifier des aménagements mis en place au gré des années, en évoquant par exemple la suppression des coiffes qui ne semblent plus correspondre aux attentes du visiteur. La volonté n'est pas de renier ce qui a été fait mais plutôt de le valoriser et de le faire évoluer.

Cependant ne rien faire ne permettra pas d'évoluer et contribuera à endiguer la baisse de sa fréquentation. Le site est l'un des moins visité des Deux-Sèvres.

Monsieur Arthur Jones élu et membre des 2 associations, n'adhère pas à la proposition de Bertille Jollivet et Céline Fournier qui lui semble, par ailleurs, trop ambitieuse pour les moyens de la commune.

Il est fait référence à d'autres sites qui seront contactés pour savoir comment ils sont parvenus à augmenter les visites. L'objectif est de susciter la curiosité des visiteurs en redonnant de l'attrait au site. Monsieur le Maire est convaincu que le tourisme est un axe de développement de notre territoire. A ce titre, il considère qu'il faut faire évoluer de manière importante le musée et personnellement il cautionne l'idée de repositionnement du fonds pour mettre en évidence Cail, les sciences de l'ingénieur et abandonner les coiffes.

Madame Nicole Bettan intervient pour souligner que ce projet s'inscrit dans un projet plus global de valorisation de la ville à travers la volonté d'obtenir la marque « Petites Cités de Caractère ». Elle pense que la notion de parcours dans la ville permettrait de focaliser sur plusieurs édifices et pourrait conduire jusqu'au Château. Il convient selon elle de trouver des leviers de séduction de notre patrimoine tellement méconnu.
Comment mieux se vendre et se faire connaitre ? Si le « bouche à oreille » ne suffit pas il faut faire des efforts sur le fonds. Madame Séverine Berland qui regrette que les établissements scolaires ne soient pas plus impliqués pour montrer le château aux enfants, indique cependant que la collectivité doit avant tout être convaincue de la qualité de ce qu'elle offre aux visiteurs.
Monsieur le Maire indique que la marque PCC donnera une crédibilité à la commune qui doit être fière et tout mettre en œuvre pour valoriser son patrimoine. Le Château en est l'un des maillons.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de poursuivre collégialement la réflexion pour tenter de trouver un consensus qui rende l'idée acceptable par tous et réalisable pour la collectivité. Aller de l'avant est toujours une prise de risque qu'il faut mesurer. Ne rien faire serait également un choix mais le résultat sera en conséquence.

SECURISATION DES COMMANDES D'ECLAIRAGE PUBLIC

La SAS Delaire a alerté la collectivité sur l'état des commandes électriques de l'éclairage public dont une intervention urgente est conseillée pour 12 d'entre elles et un besoin de remplacement sera à envisager pour 9 autres.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant la dangerosité des équipements, valide le devis de la Sas Delaire, d'un montant de 18 648 € TTC.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET CONCOURS PHOTOS 2017

Madame Sylvie Magnain chargée de l'animation de la ville commente les projets de règlements proposés par la commission.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les 2 règlements 2017. Ils seront mis en ligne sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr;

OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE 2017

Afin d'être plus efficace et de répondre de façon journalière à la sollicitation moindre, il est proposé de diminuer les horaires de la mairie, comme suit, entre le 17 juillet et 1er septembre pour faire un essai, sans préjuger des autres années.

Horaires d'ouverture de la Mairie entre le 17 juillet et 1er septembre 2017										
	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
MATIN	-	-	-	-	8h30	12h30	-	-	-	-
APRES MIDI	13h30	17h	13h30	17h	-	-	13h30	17h	13h30	17h

PERMANENCES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017

Le tableau de permanences des élus est établi pour les 2 tours de l'élection présidentielle en tenant compte du fait que l'ouverture des bureaux de vote est portée à 19 heures.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental, une convention qui rappelle les services proposés par la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres et les conditions d'accès à ces services. L'annexe jointe permet d'identifier les services accessibles à chaque bibliothèque et de les faire évoluer à 3 ans.

INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELLOIS, COEUR DU POITOU, MELLOIS, VAL DE BOUTONNE

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article 1650 A du code général des impôts, une commission intercommunale des impôts directs (CIID) est instituée dans chaque communauté dotée de la fiscalité professionnelle unique.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Cellois, Coeur du Poitou, Mellois, Val de Boutonne a donc décidé de créer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et a sollicité la désignation de commissaires titulaires et suppléants par les communes, à savoir pour :

- ✓ Les communes de – de 1 000 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant
- ✓ Les communes de + de 1000 habitants : 4 titulaires et 4 suppléants.

Sur proposition de Monsieur le Maire et en accord avec les personnes concernées, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes qui ont été par ailleurs, informées de la procédure d'intégration de la commission intercommunale :

- **Titulaires :**
  - *François GAGNAIRE : Chemin Pellevoisin 79110 CHEF BOUTONNE*
  - *Claude AUVIN : 5 Route d'Angoulême 79110 CHEF BOUTONNE*
  - *Jocelyne QUIARD : 17 Rue Garenne Guidée 79110 CHEF BOUTONNE*
  - *Odette FIDALGO : 19 Avenue Louis Proust 79110 CHEF BOUTONNE*
- **Suppléants :**
  - *Jean-Pierre GAILDRAT : 10 Avenue du Président Kennedy 79110 CHEF BOUTONNE*
  - *Roger LEDUC : 4 Rue Hippolyte Hairaud 79110 CHEF BOUTONNE*
  - *Jean-Claude BAUDOUIN : 6 Rue Vallée 79110 CHEF BOUTONNE*
  - *Jacqueline RENOUX : Lussais 5 Rue Champs Piron 79110 CHEF BOUTONNE*

Il appartiendra donc par la suite au Conseil Communautaire de dresser une liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants dont deux (1 titulaire et 1 suppléant) seront situés hors périmètre de l'EPCI, suite aux propositions reçues des communes membres.

Cette liste adoptée sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui arrêtera la liste des 10 membres et 10 suppléants retenus pour siéger au sein de la CIID de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l' Animation de la ville et de la Communication, indique que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 03.04.2017.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine, évoque les travaux et plus particulièrement de voirie, effectués depuis la dernière séance et les travaux en cours.
L'absence de personnel (3 arrêts de travail – 1 en congé) ne facilite pas la réactivité quant aux besoins d'autant que plusieurs matériels sont endommagés et en cours de réparation.

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Monsieur Sébastien Calandrau a été retenu pour remplacer Monsieur Robert Fort, en retraite à compter du 01.05.2017.
- Madame Hélène Polet est en contrat à mi-temps pour un besoin occasionnel.
- La collectivité a obtenu l'agrément pour accueillir une personne en contrat Service Civique. La publicité de l'offre va être publiée pour permettre le dépôt des candidatures.
- Les élus sont conviés à participer à la cérémonie de citoyenneté au cours de laquelle la carte électorale sera remise aux jeunes de 18 ans, inscrits pour la 1ère fois sur une liste électorale, en présence des membres de la commission électorale.
- Marie Renoux est la nouvelle correspondante locale de la Nouvelle République. Ses coordonnées sont les suivantes : Tel 06.59.53.22.01 **renoux.marie@laposte.net.**
- Les travaux de la rénovation de la mairie se déroulent comme prévu. Cependant, un chiffrage est attendu pour le remplacement de certains linteaux qui une fois découverts, sont apparus défectueux.
- La commission Finances se réunira le 30 mars 2017 à 20 heures 30 pour la préparation du budget primitif 2017.
- Pour répondre à une question qui lui a été posée, Monsieur le Maire indique qu'il n'a parrainé aucun candidat à l'élection présidentielle.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 10 Avril 2017.

La séance est close à 23h50.

Ainsi délibéré, le 20 Mars 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET.